

Travaux de la Chambre

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous discutons dans un climat qui est déjà gâté du fait que le prochain article à l'ordre du jour est une motion visant à interrompre le débat sur un bill concernant le pouvoir d'emprunt.

M. Hnatyshyn: Quelle honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il s'agit également d'une question au sujet de laquelle le premier ministre nous a promis un débat en règle ainsi que la participation de tous les députés. Puis, après nous avoir fait cette promesse, il décide de recourir à la guillotine. Or voilà que nous discutons de nouveau de la question lorsqu'une question piège, de toute évidence . . .

Des voix: Règlement, Règlement.

Une voix: Très juste.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le leader du gouvernement à la Chambre de même que quiconque réfléchit à la question sait que prolonger les heures est une autre forme de clôture.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce gouvernement est un maniaque de la clôture, un vrai maniaque de la clôture.

C'est là une question qui intéresse tous les députés à la Chambre des communes. Le Règlement de la Chambre a été conçu de façon à donner à tous les députés toutes les occasions voulues de participer au débat. C'est à la lumière de l'intention de ces règles que nous jugerons notre propre conduite, et non d'après une limite de temps artificielle qu'un premier ministre arrogant impose à l'étude de la constitution du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Madame le Président, je ne comprends pas pourquoi mon honorable collègue, que je respecte beaucoup, s'empporte comme il le fait. Après tout, je lui fais seulement une proposition, qu'il n'est pas obligé d'accepter. Il s'agit de donner aux députés l'occasion de prendre part au débat. S'il préfère adopter une autre attitude, le public jugera. Je n'ai rien dit de répréhensible. Je n'ai pas parlé de limiter le débat à ce stade-ci. Je voulais seulement aider l'opposition à prendre part à la conclusion du débat. Je ne peux évidemment pas approuver mon honorable collègue de réagir comme il le fait à notre proposition.

M. Nielsen: Elle était sournoise.

M. Pinard: Je crois que le NPD accueillerait favorablement une proposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: . . . qui donnerait à un plus grand nombre de députés la possibilité de prendre part au débat à cette étape-ci, après quatre mois d'étude, et qui libérerait la Chambre pour qu'elle se consacre à d'autres affaires urgentes du pays que nous devons régler.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas du tout ainsi que l'on devrait procéder.

M. Knowles: Madame le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire que je me félicite d'apprendre de la bouche du leader du gouvernement que nous pourrions interrompre à l'occasion le débat sur la constitution pendant 24 heures, si nous étions saisis d'une affaire importante, surtout si nous pouvions l'expédier rapidement. Cela me fait penser tout naturellement—le leader doit s'en douter d'ailleurs—que je me réjouirais de voir le ministre des Affaires des anciens combattants déposer un bill que nous puissions adopter rapidement—et je suis certain que la Chambre s'en ferait un plaisir.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'aimerais dire quelques mots à présent sur le second point. Je tiens à dire avant de commencer que je suis tout à fait calme et en pleine possession de mes facultés. Notre parti estime que le débat constitutionnel qui s'annonce est une affaire de la plus haute importance et que tous les députés qui souhaitent intervenir devraient pouvoir le faire.

M. Crosbie: Exactement.

M. Knowles: En conséquence, nous pensons que l'on devrait envisager de . . .

M. Crosbie: Oh!

M. Knowles: . . . limiter le temps de parole et de prolonger les séances.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je ne suis pas d'accord pour siéger dix heures de plus par semaine, mais je pense qu'en effet, nous devrions prolonger nos séances. Le débat deviendrait plus intéressant et le public comprendrait mieux si nous faisons des discours de 20 au lieu de 40 minutes.

● (1520)

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: C'est cela, collez-vous encore plus!

M. Knowles: Les ministériels applaudissent, mais je conviens, je l'avoue, avec le député de Nepean-Carleton, que cela devrait se négocier entre les leaders parlementaires plutôt qu'ici. Néanmoins, je dis au nom du Nouveau parti démocratique, que nous sommes prêts à modifier le Règlement pour la circonstance afin de permettre au plus grand nombre possible de députés de prendre la parole et de rendre le débat plus intéressant et plus clair.

M. Mayer: Madame le Président, j'ai suivi avec intérêt l'échange entre le leader du gouvernement à la Chambre et le député de Winnipeg-Nord-Centre quant à la possibilité d'interrompre le débat constitutionnel afin d'étudier des mesures législatives importantes.